

tragédie qui va se jouer sous nos yeux. Ce sera probablement en Allemagne que la scène se passera au second acte. Ces gens qui parlent la même langue, qui, par le fait sont le même peuple, vont s'entre-tuer pour une cause très-indifférente à leur bonheur personnel, même à la gloire de leur pays, parce que des ministres ont envie de faire retentir leur nom dans l'histoire, parce qu'un souverain a envie d'agrandir ses Etats. On ne saurait trop le répéter, c'est cruel.

— Ce ne sera pas long, disent les optimistes.  
La raison qu'ils en donnent est horrible : On a inventé tant d'engins destructeurs, l'art de détruire est poussé à une telle perfection, qu'après deux batailles perdues ou gagnées,

« Le combat finira faute de combattants »  
Avant qu'on ait recruté, instruit, préparé cette chair à mitraille, l'hiver viendra, les diplomates bavarderont, dîneront, voyageront, on échangera des protocoles, on réunira des conférences et chacun prendra un lopin de cette carte, qu'il faut refaire sans cesse, car elle change d'aspect.

Tout le monde sera parfaitement heureux, excepté les pauvres mères, les familles désolées, les gens ruinés et les blessés ayant laissé leurs jambes ou leurs bras sur le champ de bataille.

Autrefois il y eût eu un enthousiasme, plus ou moins durable, pour la guerre, maintenant nous sommes indifférents à la gloire, nous préférons la tranquillité, la sûreté des affaires à tout le reste. Cette guerre n'a les sympathies de personne, si ce n'est du Siècle et de son parti, ils la considèrent comme une propagande, ils sont de ceux qui disent :

Périssent l'univers plutôt qu'un principe.

Les lettres de Rome, du 20 juin, rendent compte des félicitations adressées par les cardinaux au Pape à l'occasion de l'anniversaire de son éléction. Le cardinal Patrizzi, sous-doyen du Sacré Collège, a, dans son allocution, exprimé son regret de l'absence d'un cardinal inconnu et oublié des devoirs de la reconnaissance. Il a exprimé, en même temps, l'espoir que l'Eglise triompherait après les épreuves de son pèlerinage.

Le Pape a remercié les cardinaux. Il a déploré les actes du Parlement italien, la suppression des ordres monastiques qui, malgré les défauts de certains membres, étaient l'ornement et la force de la religion. Il a lancé d'une voix vibrante l'anathème, mais en ajoutant : « Priions pour leur conversion, afin de dire comme le Christ au compagnon de son supplice : Tu seras demain avec moi. » Le Pape a adressé des paroles de consolation aux évêques exilés. La plupart des assistants pleuraient. Les paroles du Pape ont été couvertes d'acclamations.

A l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône pontifical, le Pape a grâcié beaucoup de détenus. Sur 33 condamnés politiques, 20 ont obtenu une diminution de peine et 4 ont été mis en liberté. Sur 29 détenus pour délits communs, commis sous l'influence d'opinions politiques, 13 ont obtenu, soit une diminution soit une remise entière de leur peine.

Dans le consistoire secret tenu avant-hier matin, le Pape a créé cardinaux : Mgr Guillen, archevêque de Dublin ; Mgr Henbenlohe, évêque de Sa Sainteté ; le R. P. Biglio, religieux barnabite et les prélats Mattenecci et Consolini.

Sa Sainteté a aussi préconisé seize prélats au nombre desquels se trouvent les nouveaux évêques de Marseille, d'Arras, de Cahors et de Yannes, et neuf évêques in partibus infidelium. Mgr de Mérode a été nommé archevêque de Méliné in partibus.

Le Corps législatif a continué aujourd'hui la discussion du budget. Il s'est occupé également de plusieurs lois d'intérêt local. La discussion du projet de loi sur l'instruction primaire, si elle ne commence pas ce soir, sera ouverte demain.

A raison des circonstances politiques, l'Empereur ajourne son départ pour Vichy.

On croit que la cour va passer une ou deux semaines à Fontainebleau.

La bataille, qui a eu lieu hier, sur les bords du Mincio, prendra le nom de : Bataille de Custozza.

Le prince Napoléon, que certains journaux font embarquer pour l'Adriatique, n'a pas quitté Meudon où il compte passer, avec sa famille, la belle saison.

On nous mande de Paris que l'Empereur a de fréquentes entrevues avec M. Nigra, le prince de Metternich et M. de Goltz. Les ambassadeurs de la Prusse, de l'Italie et de l'Autriche se rencontrent presque tous les jours avec M. Drouyn de Lhuys qui chaque soir rend compte à l'Empereur des communications verbales qui lui ont été faites.

Une correspondance de Francfort donne l'importante nouvelle que voici : Le ministre de France auprès des Etats germaniques a reçu de Paris l'instruction de continuer ses relations officielles avec la Diète, malgré la sortie de la Prusse de la Confédération.

On écrit de Leipzig : « Le commandant de place a fait savoir par un officier à l'éditeur du Courrier du soir (feuille démocratique autrichienne) que son journal ne pourrait plus paraître, ajoutant que la personne et les biens de l'éditeur répondraient de l'exécution de cet ordre. »

Un journal a prétendu à tort que le gouvernement belge était sur le point de

convoquer la nouvelle chambre afin de lui proposer des mesures financières et militaires en vue des événements d'Allemagne. Ce qui est vrai, c'est que les capitaines d'habillement ont reçu ordre de prendre les dispositions nécessaires pour avoir en magasin un chiffre considérable d'équipements.

Remis de ses blessures, le docteur Batty a fait samedi une rentrée triomphale au cirque de l'Impératrice. L'autorité supérieure avait ordonné la suspension des représentations jusqu'à nouvel ordre. Depuis une enquête, faite par des hommes spéciaux, a eu pour résultat la reprise des exercices de Batty.

Il se répand, dans les couloirs du Luxembourg, que le Sénat recevra sous peu de jours communication d'une pétition adressée à la haute chambre par plusieurs généraux de journaux politiques, tant parisiens que provinciaux, et demandant qu'une feuille politique ne puisse être suspendue qu'après trois avertissements.

Le rapport sur les pétitions ayant pour objet l'abolition de la peine de mort est remis à l'an prochain.

On annonce comme devant paraître prochainement à l'Histoire de mon temps, 10 volumes de mémoires de M. de La Guéronnière.

Nous apprenons la mort de M. Bacher de Chauvigné, député de Maine et Loire.

En opposition avec les nouvelles de ce matin, l'Opinion Nationale donne à entendre que l'ordre n'est pas complètement rétabli en Catalogne. Une dépêche de la dernière heures annonce que les sergents et caporaux des insurgés seront passés par les armes.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

On lit dans le Moniteur :

« S. M. l'Impératrice a visité aujourd'hui (23) avec le Prince Impérial, la Banque de France. Arrivée à trois heures, S. M. a été reçue au perron de l'escalier d'honneur par MM. Rouland, gouverneur; Andouillé et Cuvier, sous-gouverneurs, auxquels s'était joint M. le comte Germiny, gouverneur honoraire. S. Exc. M. Fould, ministre des finances, accompagnait l'Impératrice, qui a trouvé réunis dans le grand salon les régents et censeurs composant le conseil général de la Banque. Après la présentation, dans laquelle S. M. a trouvé l'occasion d'adresser à chacun de gracieuses paroles, Elle a successivement visité avec le Prince Impérial la serre des dépôts où se conservent des titres d'une valeur totale de près de douze cents millions; la galerie des recettes; l'imprimerie des billets; La caisse principale et les caves de réserve, enfin la grande galerie dorée commencée par le duc de la Trivillière et achevée par le comte de Toulouse.

Partout l'Impératrice s'est fait expliquer, avec le plus grand soin, tout ce qui concerne les opérations et les procédés de la Banque de France, et Elle a appelé l'attention du Prince Impérial sur toutes les choses qui pouvaient l'intéresser ou qui provoquaient ses questions. Partout aussi au milieu des nombreux employés qui saluaient respectueusement S. M., Elle s'est montrée d'une parfaite bienveillance, et Elle a pu se former une idée exacte de l'immensité des intérêts qui aboutissent chaque jour à la Banque.

Reentrée dans les salons du gouverneur, l'Impératrice a fait appeler auprès d'Elle M. le comte Pillet-Will et M. Mallet, régents, et, au nom de l'Empereur, en présence de M. le ministre des finances, Elle a daigné remettre, au premier, la croix d'officier de la Légion d'honneur; au second, la croix de chevalier, en accompagnant la remise de ces insignes par les expressions les plus flatteuses pour ceux qui les recevaient, comme le prix de bons et honorables services.

Au moment où l'Impératrice allait se retirer, M. Rouland a supplié S. M. de vouloir bien agréer, comme témoignage de la respectueuse reconnaissance du conseil, l'une des quatre grandes médailles d'or frappées exceptionnellement en 1809, après l'organisation définitive de la banque par Napoléon Ier. « Nous n'avons pas eu le temps, a-t-il ajouté, de faire frapper une médaille commémorative de la visite de Votre Majesté et du Prince Impérial, et c'est un devoir de gratitude que nous remplissons avec bonheur. Mais, en attendant, la médaille que nous offrons à Votre Majesté rappelle deux dates que la Banque de France n'oubliera jamais : celle de son organisation définitive par l'Empereur Napoléon Ier, et celle du 23 juin 1866, jour où nous avons le bonheur de recevoir l'Impératrice et de la remercier profondément et de son auguste bienveillance. Que Votre Majesté daigne dire à l'Empereur qu'elle a trouvé ici des hommes laborieux, instruits, dévoués, qui comprennent les bienfaits et la gloire de son règne, et qui s'y associent loyalement en travaillant à la prospérité du commerce et de l'industrie de la France. »

La réponse de Sa Majesté, empreinte d'une certaine émotion, a excité toutes les sympathies du conseil, qui a renouvelé à l'Impératrice ses témoignages de respect et de reconnaissance.

Cette visite laissera de longs et excellents souvenirs dans la Banque de France. Sa Majesté était accompagnée de M<sup>lle</sup> la comtesse de Rayneval et la comtesse de La Poëze, dames du Palais, et par M. la comte de Cossé-Brissac, l'un de ses chambellans.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD.

Une circulaire de la réunion des bureaux du 10<sup>e</sup> groupe a été adressée à M. le Président du comité du département du Nord.

Cette circulaire a pour but de porter à la connaissance de la Commission Impériale les noms des industriels ou particuliers qui, par leur initiative individuelle ou avec le concours d'autres personnes, auraient fondé des institutions favorables au bien-être moral et intellectuel de la classe ouvrière.

Dans une réunion des membres du Comité, habitant la ville de Lille, qui a eu lieu le 21 juin 1866, il a été décidé que cette circulaire et la note qui l'accompagne seraient portées à la connaissance du public afin que les personnes intéressées puissent fournir au Comité les documents susceptibles de faciliter sa mission.

Les personnes qui voudront bien répondre à son appel, sont priées d'adresser les renseignements à M. Plumecocq, secrétaire-adjoint du Comité, au secrétariat-général de la Préfecture du Nord, avant le 15 juillet 1866.

CIRCULAIRE.

Paris, 27 avril 1866.

Monsieur le Président,

La note ci-jointe, publiée en janvier dernier par la réunion des bureaux du 10<sup>e</sup> Groupe, et dont nous avons l'honneur de vous transmettre un nouvel exemplaire, vous a déjà fait connaître le caractère particulier des expositions destinées à former le 10<sup>e</sup> Groupe où seront réunis les objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population. Vous savez que, dans cette exposition toute spéciale où de nombreux renseignements statistiques devront trouver place, la description des institutions de toute nature créées par l'initiative individuelle, en dehors de l'action administrative de l'Etat, du département et de la commune, serait un élément d'information des plus importants.

Ces institutions, d'ailleurs, ne fussent-elles représentées que par un rapport ou un compte-rendu, pourraient figurer comme exposants sur le catalogue du 10<sup>e</sup> Groupe; mais, abstraction faite de leur participation directe à l'Exposition, elles seraient signalées et décrites par le comité départemental.

La note publiée par la réunion des bureaux du 10<sup>e</sup> Groupe, contient à cet égard le passage suivant que je crois utile de reproduire :

« N'est-il pas à souhaiter que les Comités départementaux signalent et décrivent les institutions diverses établies dans leurs circonscriptions par les chefs d'industrie ou d'exploitation qui ont voulu assurer le bien-être physique et moral des familles ouvrières, et qu'ils présentent aux Comités d'admission de nos sept classes du 10<sup>e</sup> Groupe un résumé ou tableau à la fois simple et complet? On entrera ainsi de plus en plus dans la voie des réformes fondées sur la sérieuse discussion des faits rigoureusement constatés. En signalant, dans l'intérêt général, un grand nombre d'œuvres excellentes dérobées jusqu'ici aux regards du public par la modestie de leurs auteurs, les Comités départementaux répondront peut-être à d'injustes reproches; le simple exposé de ce que font pour leurs ouvriers les chefs d'industrie montrera que, dans beaucoup de localités, un grand nombre d'éléments de bien-être viennent d'ajouter au salaire et constituent réellement une participation importante de l'ouvrier à la prospérité et au bénéfice de la maison qui l'emploie, et, à ce seul point de vue, la création du 10<sup>e</sup> Groupe aura donné à la France les éléments d'une vaste enquête dont il est facile d'entrevoir dès à présent l'immense effet moral et les bienfaisants résultats. »

Nous serions heureux, Monsieur le Président, de pouvoir compter sur le concours dévoué du Comité départemental pour compléter ainsi l'Exposition qui s'organise.

La présente circulaire a pour unique objet de mettre à votre disposition, pour l'accomplissement de cette tâche, quelques indications utiles, et de vous rappeler diverses demandes déjà faites par les Comités d'admission du 10<sup>e</sup> Groupe. Elle est contenue dans le questionnaire ci-joint, que je vous prie de me renvoyer avec les rapports annexés. L'énumération qu'il contient n'est pas limitative, et je vous prie de combler spontanément, s'il y a lieu, les lacunes que vous y remarqueriez. Recevez, etc.

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire de l'Empereur, président de la réunion des bureaux du 10<sup>e</sup> Groupe, CONTI.

NOTE.

I. — Institutions pouvant se rattacher à l'Exposition par certains objets matériels, et renseignements divers ayant un rapport direct avec les objets susceptibles d'exposition.

Question I. (Classes 89 et 90.) — Indiquer les sociétés libres, laïques ou religieuses, les chefs d'industrie ou d'exploitation rurale, ou les particuliers, qui ont fondé ou qui entretiennent ou encouragent à leurs frais, dans le département, pour l'usage du public ou de leurs ouvriers ou tenanciers :

1<sup>o</sup> des édifices religieux; — 2<sup>o</sup> des écoles primaires de garçons; — 3<sup>o</sup> des écoles primaires de filles; — 4<sup>o</sup> des salles d'asiles;

— 5<sup>o</sup> des crèches; — 6<sup>o</sup> des orphelinats; — 7<sup>o</sup> des asiles pour les aveugles; — 8<sup>o</sup> des asiles pour les sourds-muets; — 9<sup>o</sup> des refuges pour les jeunes filles; — 10<sup>o</sup> des classes d'adultes du soir (hommes); 11<sup>o</sup> des classes d'adultes du soir (femmes); — 12<sup>o</sup> des écoles du dimanche (hommes); — 13<sup>o</sup> des écoles du dimanche (femmes); — 14<sup>o</sup> des écoles du dimanche (enfants); — 15<sup>o</sup> des ouvriers; — 16<sup>o</sup> des classes de dessin; — 17<sup>o</sup> des cours techniques spéciaux; — 18<sup>o</sup> des bibliothèques; — 19<sup>o</sup> des salles de lecture; — 20<sup>o</sup> des sociétés de patronage pour les apprentis et les jeunes ouvriers.

Question II (Classe 91.) — Indiquer les chefs d'industrie, les particuliers, les sociétés coopératives ou autres associations qui auraient établi des fondations ayant pour but de procurer aux ouvriers d'une usine ou à une certaine catégorie de consommateurs, au prix de revient ou à un prix réduit :

1<sup>o</sup> Des aliments; — 2<sup>o</sup> des vêtements; 3<sup>o</sup> des objets de ménage.

Question III. (Classe 93.) — Faire connaître les sociétés, les chefs d'industrie ou les particuliers qui auraient construit dans l'intérêt de la classe ouvrière :

1<sup>o</sup> Des maisons isolées à vendre payables par annuités; — 2<sup>o</sup> des maisons isolées à louer seulement; — 3<sup>o</sup> des dépendances rurales, jardins, vergers, annexés à ces maisons; — 4<sup>o</sup> De grandes maisons, dites cités ouvrières, contenant beaucoup de logements agglomérés; — 5<sup>o</sup> des logements garnis pour les célibataires; 6<sup>o</sup> des bains; — 7<sup>o</sup> des lavoirs; — 8<sup>o</sup> indiquer les patrons qui ont pris des précautions particulières pour prévenir les accidents résultant des machines; faire connaître ces précautions.

Question IV (Classe 94.) — Faire connaître les instruments de travail les plus parfaits et les meilleurs procédés employés dans le département ou prospèrent les ouvriers chefs de métiers.

Question V (Classe 95.) — Faire connaître les instruments de travail les plus parfaits et les meilleurs procédés employés dans le département par les ouvriers chefs de métiers.

II. — Institutions et renseignements ne pouvant pas se rattacher à l'Exposition par des objets matériels, mais rentrant, d'une manière générale, dans le programme assimilé au 10<sup>e</sup> Groupe.

Question VI. — Indiquer les sociétés libres, notamment les sociétés de secours mutuels les plus importantes, les chefs d'industrie ou les particuliers, qui feraient donner gratuitement, à leurs frais, dans le département, à des ouvriers ou à une catégorie quelconque de personnes :

1<sup>o</sup> Les soins du médecin; — 2<sup>o</sup> les médicaments; — 3<sup>o</sup> le séjour à l'hôpital; — 4<sup>o</sup> des soins particuliers pendant la convalescence; — 5<sup>o</sup> le séjour aux eaux; — 6<sup>o</sup> les frais de sépulture.

Question VII. — 1<sup>o</sup> Indiquer les patrons qui procurent à leurs ouvriers, en totalité ou en partie, l'assurance dans une des compagnies qui assurent contre les risques de mutilation ou de mort.

2<sup>o</sup> Indiquer, en précisant les faits dans une note annexe, les sociétés charitables et les chefs d'industrie qui accordent une pension viagère : au vieillard ; à l'ouvrier mutilé, à la veuve, aux orphelins.

3<sup>o</sup> Indiquer les sociétés, les chefs d'industrie ou les particuliers qui ont établi des asiles : pour les vieillards ; pour les mutilés et infirmes, pour les convalescents.

4<sup>o</sup> Indiquer les patrons qui ont établi dans leur usine : une caisse d'épargne, un système d'avances gratuites.

5<sup>o</sup> Indiquer les patrons qui ont organisé une participation de l'ouvrier à leurs bénéfices; dans quelle forme.

Question VIII. — Décrire avec beaucoup de détail les établissements qui donnent un exemple très-remarquable du patronage exercé par les chefs d'industrie sur leurs ouvriers.

Question IX. — Signaler les localités du département où les rapports établis par le travail industriel ou agricole entre les diverses classes de la société sont particulièrement satisfaisants et indiquer sommairement les causes de cette situation.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

La commission de la Société des Amis des Arts du Nord a procédé, conformément à l'article 24 des statuts, à l'élection des douze membres, qui, conjointement avec les membres du bureau, doivent former le jury d'acquisition. Par suite de cette élection, le jury se trouve ainsi composé :

M. Reynart, président.  
MM. de Melun et H. Bossut, de Roubaix, vice-présidents.

MM. Houzé de l'Aulnoit et Houdoy, secrétaires.

M. G. Leclercq, trésorier.  
MM. Lenglard-Tripier, Colas, Auguste Descamps, Auguste Herlin, Gustave Testelin, Paul Bernard, Benignat, Alex. Leleux, Grodee, Jules Cuvelier, Ozenfant-Scrive, Louis Schouteten.

VILLE DE ROUBAIX.

ENQUÊTE relative au redressement et à la conversion en rue d'une partie du sentier dit DU BALLON.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

DONNE AVIS :

Que, par arrêté de M. le Préfet, en date du 11 juin 1866, une enquête est ouverte sur le projet de redressement et de conversion en rue d'une partie du sentier dit du Ballon.

A cet effet, la délibération du Conseil municipal du 17 février dernier et les pièces à l'appui resteront déposées pendant quinze jours à la mairie de Roubaix afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, M. le Juge-de-Paix de Roubaix, sous le titre de commissaire-enquêteur par l'arrêté précité, recevra dans son prétoire, les mercredi 11, jeudi 12, et vendredi 13 juillet, de deux à trois heures après-midi, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Roubaix, 25 juin 1866.

EARNOULT-BATANT.

Par arrêté de M. le maire de Lille, l'arrosement de la voie publique doit avoir lieu deux fois par jour; la première à neuf heures du matin et la seconde à cinq heures du soir.

La représentation de la *Biche au Bois*, au Grand-Théâtre de Lille, a été interrompue hier par un commencement d'incendie. L'attention des artistes en scène fut d'abord éveillée par l'odeur et l'on s'aperçut bientôt qu'une frise était en feu. Il y eut, comme bien on pense un assez grand émoi sur la scène. Le rideau fut baissé et la salle promptement évacuée. Pendant ce temps le feu envahissait le décor. Pendant qu'on s'occupait de l'arrêter avec l'eau, M. Gaston, chef machiniste, sans perdre de temps, grimpa dans les cintres et coupa les cordes qui retenaient le décor en feu. Ce décor tomba sur la scène où il fut promptement éteint. On peut dire que la présence d'esprit de M. Gaston, a évité un désastre qui eût sans doute pris d'énormes proportions; nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage. On attribue ce commencement d'incendie à la négligence d'un gazier qui n'était pas à son poste.

Une fois le danger passé, la représentation a été reprise.

(Mémorial).

Les nommés Charles Ingels, Yves Vandriesche, Louis Wanté, Lievin Desmedt et Craubel, tous Flamands, domiciliés à Roubaix, ont comparu hier devant le Tribunal correctionnel de Lille comme prévenus de coups et de tapage nocturne. Ingels, qui a été condamné aux travaux forcés en Belgique, fera trois mois de prison. Vandriesche et Wanté, chacun deux mois, et les deux autres chacun 15 jours.

Dans la même audience, le tribunal a aussi condamné à trois mois de prison le nommé Jamelin Florin, de Tourcoing, pour vol d'un porte-monnaie.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Mercredi 27 juin, à 8 heures du soir.

Système nerveux. Indication des parties qui le constituent essentiellement. Fonctions du système nerveux. Nerfs moteurs et nerfs sensitifs.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL

Jeuvi 28 juin, à 8 heures du soir.

Des devoirs et des pouvoirs du tuteur et du conseil de famille. — Des comptes de tutelle.

COMMUNE DE WATRELOS

GRAND FESTIVAL

OFFERT PAR

la Société Philharmonique

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet

WATRELOS (Harmonie.)

Ouverture par Kalliwoda.

LANNOY.

Ouverture du *Roi d'Ivetot*, par Adam, arrangée par E. Petit.

Fantaisie sur *Charles VI* (Halevy.)

WATRELOS (St. Joseph.)

Ouverture par E. Marie.

Atala, fantaisie par Blancheteau.

WARCOING.

Ouverture par ...

Fantaisie sur le *Trouvère*, arrangée par Verhaeren.

WATRELOS (les enfants de la Lyre.)

La *Pensée*, fantaisie par Ch. Duyck.

Air varié, arrangé par Honoré Molar.

CROIX.

Le *Droit du Seigneur*, ouverture.

Fantaisie militaire par Grain d'or.

HERSEAUX.

La *Médaille d'or*, ouverture.

Pot-pourri du *Châlet*, Van Calck.

ROUBAIX (Union Chorale.)

Les *Batteurs de Blé*, chœur par Laurent de Rillé.

*France et Italie*, chœur par Halevy.

MOUSCRON.

*Macbeth*, fantaisie par Briffaux.

Pot-pourri de *Zampa*, par Bender.

ROUBAIX (Fanfare.)

Pot-pourri nouveau sur l'opéra *Macbeth*, par Briffaux.

Grand air varié par J. Clément.

On peut se procurer à l'avance des cachets, à Roubaix, chez J. Reboux, imprimeur, Grande-Rue, et au siège de la Société Philharmonique à Watrelos.

Le festival sera suivi d'un bal donné dans le jardin de l'Atelier.